

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – Diamant Noir – SORGES ET LIGUEUX – 82 850 € HT**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

**Considérant que** la société ADUCIA, représenté par M. DELBOS Jules, a souhaité se porter acquéreur d'un terrain à Sorges et Ligueux, au sein du parc d'activités économiques de Diamant Noir, cadastré B 1840p d'une superficie de 3300 m<sup>2</sup> environ.

**Considérant que** conformément à la délibération du 19 décembre 2019 fixant le cadre des ventes au sein de ce parc d'activités, le prix de vente est fixé à 25 € HT/m<sup>2</sup>.

**Considérant que** le service des domaines a rendu un avis le 23 août 2022 qui présente un prix de 25 € HT/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

**Considérant que** le bornage du terrain n'a pas encore été réalisé et que la superficie du terrain pourra alors être ajustée.

DECIDE

**Article 1er :** De vendre à la société ADUCIA ou toute société substituable un terrain situé à Sorges et Ligueux, au sein du parc d'activités économiques de Diamant Noir, cadastré B 1840p d'une superficie d'environ 3 300 m<sup>2</sup> au prix de 25 € HT/ m<sup>2</sup>, pour un montant total de 82 850 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

**Article 2 :** de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

02 NOV. 2022

  
Le Président  
Jacques AUZOU